**Déploiement national de Mon Espace Santé : premières réponses à vos questions et à celles posées par vos patients**

*Vous en avez certainement entendu parler dans les médias, le service numérique Mon Espace Santé, porté par l’Assurance Maladie, est déployé dans toute la France, après avoir été expérimenté en Loire-Atlantique fin 2021 : 1,3 millions de ligériens ont déjà un service Mon espace santé ouvert.*

**Après un test en Loire-Atlantique fin 2021, le service est maintenant accessible à tous**

Mon Espace Santé a fait l’objet d’un test préalable à sa généralisation en Loire-Atlantique, à partir de septembre 2021. Les assurés de la CPAM, de la MSA et de la MGEN de Loire-Atlantique ont reçu, par mail ou par courrier, une invitation à activer leur Espace Santé. Sans opposition de leur part, leur espace a été automatiquement créé. **Vous pouvez déjà y déposer des documents** utiles à leur prise en charge ou leur envoyer des informations à partir de votre messagerie sécurisée.

Le dispositif s’étend désormais à l’ensemble des départements, avec un envoi d’invitation entre début février et fin mars. **Sans attendre la réception de l’invitation, vos patients peuvent activer leur Espace Santé** depuis [monespacesante.fr](http://www.monespacesante.fr/).

**Pour vos patients, Mon Espace Santé est un « coffre-fort » personnel contenant leurs données de santé, dans la continuité du DMP**

* Il propose **de nouvelles fonctionnalités, en plus du DMP** dont l’historique est repris : un **profil médical** (antécédents médicaux, vaccinations, allergies,… alimenté par les patients) et une **messagerie sécurisée** pour échanger avec des professionnels de santé.
* Il apporte le **même niveau de sécurité que le DMP ou les services bancaires**. L’Assurance Maladie, qui gère déjà de nombreuses données de santé, est responsable du service, sans avoir accès aux données personnelles. Toutes les données sont hébergées en France.

**Vous concernant, pas de changement, vous utilisez vos outils numériques habituels**

* **Depuis votre logiciel métier (bouton DMP)** ou depuis l’accès [web DMP](https://www.dmp.fr/ps), vous pouvez déposer des documents dans l’Espace Santé de vos patients, ou consulter les informations de santé les concernant avec leur autorisation.
* **Depuis votre messagerie sécurisée de santé** MSSanté (Mailiz, Apicrypt V2, Lifen, etc.),vous pouvez adresser à votre patient des compléments d’information suite à une consultation, lui demander des documents préalablement à une consultation, etc. L’adresse de messagerie du patient est formatée de la façon suivante : [**INS@patient.mssante.fr**](mailto:INS@patient.mssante.fr). L’INS (identité nationale de santé) correspond au NIR, autrement dit, ce sont les 15 chiffres figurant sur la carte vitale ou dans votre dossier patient.

Vous êtes systématiquement à l’initiative de l’ouverture d’une conversation et vous pouvez à tout moment décider d’y mettre fin : envoyez un message au patient concerné en indiquant en objet [FIN].

**Besoin d’aide ou de plus d’informations ?**

Les services de votre CPAM sont à votre disposition au 3608 (service gratuit + prix de l’appel).

Vos patients peuvent se rendre sur [monespacesante.fr](http://www.monespacesante.fr/) ou téléphoner au 3422 (service gratuit + prix appel).